

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	42
Votants par procuration	12
Absents	2
Total des votes	56

7. Finances locales

7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du douze décembre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. DUMESNIL, M. TIMON, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. ROBILLOT, Mme BINET, M. SENINCK

SUPPLEANTS PRESENTS Mme VANBESIEEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. DUCLOS, Mme QUEVAL, Mme CACAUX, Mme GLEMOT, M. VETEL, Mme MONTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. TIHY, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme GILBERT à M. PLATEL, M. DUMESNIL à M. LEBOUCHER, M. TIMON à Mme DUTILLOY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme MONLON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. ROBILLOT à Mme CACAUX, Mme BINET à M. DOUYERE, M. SENINCK à Mme GLEMOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LEROY

Del_0148_2023_Modifications des tarifs communautaires

Pour l'année 2024, il est proposé une hausse des tarifs de 4 % (hors tarifs piscine), par rapport à l'année 2023. Certains tarifs sont arrondis pour faciliter la gestion au quotidien.

COPIES

Copie des documents administratifs à l'unité	tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2023	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2024
		TARIF LEGAL

NETTOYAGE DES MARCHES

	2023	A compter du 1 ^{er} janvier 2024
Nettoyage du marché après chaque manifestation	X €	

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS ET DE VEHICULES

	Tarification horaire 2023	Tarification horaire à compter du 1 ^{er} janvier 2024
I - Suivant tonnage		
De 0 à 4,999 T	2.35 €	2.50 €
De 5 à 14,999 T	6.00 €	6.50 €
II - Engins spéciaux		
Véhicule 4 x 4 Ranger	4.76 €	5.00 €
Tracteur agricole	19.29 €	20.10 €
Balayeuse voirie	28.11 €	29.50 €
benne ordures ménagères	28.11 €	29.50 €
III - Remboursement des heures du personnel		
Semaine du lundi au vendredi	19.73 €	21.00 €
Week-end et jours fériés	78.94 €	82.50 €
IV - Personnel d'encadrement		
Communauté de Communes (semaine)	37.17 €	39.00 €
Communauté de Communes (week-end et jours fériés)	148.52 €	154.50 €
Autres (semaine)	73.15 €	76.10 €
Autres (week-end et jours fériés)	292.71 €	30450 €

PISCINE

<u>DECISION</u>	Tarifs CCPAVR		Tarifs hors CCPAVR	
	2023	2024 arrondi	2023	2024 arrondi
PUBLIC				
Entrée simple	4,45 €	4,70 €	5,80 €	6,10 €
Entrée simple - de 16 A*	2,35 €	2,50 €	2,80 €	2,95 €
Abonnement 10 entrées	33,95 €	35,65 €	45,20 €	47,50 €
Abonnement 10 entrées groupes - de 16 A*	23,50 €	25,00 €	28,00 €	29,50 €
Abonnement 10 heures	22,70 €	23,85 €	33,95 €	35,65 €
Forfait leçons * 10 (7h30)	53,40 €	56,10 €	66,20 €	69,55 €
Forfait stage vacances * 6h	42,70 €	44,85 €	53,00 €	55,65 €
Aqua bike (cours 40') droit d'accès en sus	10,60 €	11,15 €	13,15 €	13,85 €
Aqua bike (location 30')	10,60 €	11,15 €	13,15 €	13,85 €
Natation pré/post natale (45')	- €	11,15 €	- €	13,85 €
Badge sans contact***	2,00 €	2,10 €	2,00 €	2,10 €
	Tarifs CCPAVR		Tarifs hors CCPAVR	
SCOLAIRES	2023	2024 arrondi	2023	2024 arrondi
Maternelles et élémentaires**	- €	- €	160,52 €	168,56 €
Collèges secondaires**	23,60 €	24,78 €	160,52 €	168,56 €
IME-MAS-CAT**	23,60 €	24,78 €		
	Tarifs CDC		Tarifs hors CDC	
ASSOCIATIONS	2023	2024 arrondi	2023	2024 arrondi
Abonnement 10 entrées	32,00 €	33,60 €	42,65 €	44,80 €
Abonnement 10 heures	21,40 €	22,50 €	32,00 €	33,60 €
Location horaire ligne d'eau	21,75 €	22,85 €	31,60 €	33,20 €

NB : La gratuité d'accès pourra être accordée exclusivement par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

* Applicable le mercredi & le samedi de 14 heures à 18 heures hors vacances scolaires ainsi que durant les congés scolaires de la zone de rattachement.

** En cas d'utilisation partagée avec un autre public, le montant est divisé de moitié.

*** En cas de perte du badge : le renouvellement sera facturé 2.10€.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU la délibération n°1 du 24/01/2022 fixant les tarifs 2022,

VU la délibération n°162-2022 du 16/12/2023 fixant les tarifs 2023,

VU l'article R311-11 du code des relations entre le public et l'administration,

VU l'arrêté ministériel du 1er octobre 2011 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif,

CONSIDERANT la nécessité de délibérer les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **DE FIXER** les tarifs pour la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2024 tel que définis ci-dessus.

Pont-Audemer, le 18 décembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

